



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E177789

VALABLE JUSQU'AU 05/06/2024

ÉDITÉ LE 09/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/01/2018

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 834 862 021 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2151132

Assurance Responsabilité Travaux :
MIC INSURANCE PRW2300228

Assurance Responsabilité Civile :
MIC INSURANCE PRW2300228

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : DIAZ

2 RUE LOUIS PERGAUD
94700 MAISONS ALFORT

Téléphone : 01 80 91 52 99

Portable :

Fax :

Site Internet : www.diaz-environnement.fr

E-mail : diazbatiment@gmail.com

Responsabilité légale :
KUTLU DIYAR KEVIN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	06/06/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	03/06/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	03/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.